



Ecole Sainte ANNE
 9, rue chanoine Grall
 BP 24
 29160 CROZON
 Tél. : 02 98 27 07 50
 Mail : ecole.sainte.anne.crozon@orange.fr

TARIFS : Année scolaire 2025/2026

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Il appartient à chaque famille de choisir la contribution en conscience, selon ses capacités financières et sur la base de son « *coefficient familial* » *.

- Tarif A pour un « *coefficient familial* » inférieur à 9000 euros
- Tarif B pour un « *coefficient familial* » compris entre 9000 et 15000 euros
- Tarif C pour un « *coefficient familial* » supérieur à 15000 euros

* *Calcul du coefficient familial : Revenu Fiscal de Référence / Nombre de parts*

Tarif mensuel	Tarif A	41 euros
En fonction de vos revenus **	Tarif B	44 euros
	Tarif C	48 euros

** *L'aspect financier ne doit pas être un frein à l'inscription de votre enfant dans notre école. En cas de difficultés, soyez assuré(e) de notre bienveillance et discrétion pour trouver ensemble des solutions.*

Afin d'aider le maximum de familles, l'OGEC a choisi d'appliquer un tarif préférentiel tenant compte du nombre d'enfants scolarisés à l'Ecole Sainte Anne et au Collège Sainte Jeanne d'Arc

Tarif A	38.13 euros
Tarif B	40.92 euros
Tarif C	44.64 euros

GARDERIE

Une garderie est mise en place le matin de 7 H 30 à 8 H 45 et le soir de 17 H à 18 H 45.

Après 18 H 45 mn, chaque minute de retard sera facturée 1 €.

L'espace d'accueil étant limité, la garderie sera proposée en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent. Pour les autres, nous vous serions reconnaissants de chercher une solution en dehors de l'école. Merci pour votre compréhension.

Tarif	Matin	Soir
Par élève et par vacation si « fréquent » (au moins un jour sur deux)	2,40 €	2,15 €
Par élève et par vacation si « passager »	4,05 €	3,80 €

Réduction pour les familles de 3 enfants et + } Par élève et par vacation si « fréquent » : 0,40 €
 Par élève et par vacation si « passager » : 0,70 €

Les sommes engagées pour la garde des enfants de moins de 7 ans ouvrent droit à réduction d'impôt (cf la notice d'informations de la Direction des Impôts), sauf modifications de l'article du Code Général des Impôts.

Pour des questions de sécurité, les enfants de maternelle et de primaire arrivant avant 8 H 45 et quittant l'école après 17 H devront se rendre à la garderie.



Ecole Sainte ANNE
 9, rue chanoine Grall
 BP 24
 29160 CROZON
 Tél. : 02 98 27 07 50
 Mail : ecole.sainte.anne.crozon@orange.fr

CANTINE

L'entrée au self et la facturation des repas sont informatisées.

Chaque enfant bénéficie d'un badge gratuit. En cas de perte alors que le badge est en possession de l'élève, un nouveau badge sera imprimé à vos frais (5 €).

Ces badges sont conservés en classe. Ils sont remis aux élèves de primaire avant l'entrée au self, puis récupérés après lecture informatique avant le déjeuner. Pour les élèves de maternelle, la gestion des badges et des entrées à la cantine est faite par le personnel éducatif.

1) Votre enfant est scolarisé en ELEMENTAIRE (CP à CM2)

<i>Votre enfant mange tous les jours</i> (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	<i>Votre enfant mange 1, 2 ou 3 fois par semaine</i> <i>ou de manière occasionnelle</i>
Montant annuel de la demi-pension (4 repas) : 136 jours x 5,15 € = 700,40 €	Prix du repas : 5,15 €
Règlement mensuel : 70,04 € x 10 mois par prélèvement ou par chèque (de début octobre 2025 à début juillet 2026)	Le règlement se fera mensuellement à partir d'une facturation prenant en compte le nombre réel de repas consommés. Règlement par prélèvement ou par chèque (de début octobre 2025 à début juillet 2026)

2) Votre enfant est scolarisé en MATERNELLE

<i>Votre enfant mange tous les jours</i> (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	<i>Votre enfant mange 1, 2 ou 3 fois par semaine</i> <i>ou de manière occasionnelle</i>
Montant annuel de la demi-pension (4 repas) : 136 jours x 4,90 € = 666,40 €	Prix du repas : 4,90 €
Règlement mensuel : 66,64 € x 10 mois par prélèvement ou par chèque (de début octobre 2025 à début juillet 2026)	Le règlement se fera mensuellement à partir d'une facturation prenant en compte le nombre réel de repas consommés. Règlement par prélèvement ou par chèque (de début octobre 2025 à début juillet 2026)

Tarif réduit : Primaire : 4,95 € pour un repas - Maternelle : 4,70 € pour un repas

Vous pouvez bénéficier de ce tarif

- si vous avez 3 enfants et plus scolarisés au collège sainte Jeanne d'Arc et/ou à l'école sainte Anne
- si vous n'êtes pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Merci de nous fournir le dernier avis de non-imposition.

Le prix des repas est décompté à partir du 3^{ème} jour d'absence (sur justificatif médical).

Les repas non pris lors de l'absence d'un enseignant, des sorties et voyages scolaires sont décomptés.